

Aller directement vers :

[Accueil](#) / [Ministre Ministère](#) / [Ministre](#) / [Discours](#) / Discours – 8 mai 2003

Ministre Ministère

Discours – 8 mai 2003

Notes pour une allocution
de M. Jean-Marc Fournier,
ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

L'émergence d'un nouveau monde municipal,

Sur le chemin de la décentralisation

Revoir le statut des municipalités

Revoir la relation entre Québec et les Municipalités

Prononcé à l'occasion des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec
Centre des congrès Hilton, lac Leamy 3, boulevard du Casino, Gatineau

Le 8 mai 2003

(L'allocution prononcée prévaut.)

Monsieur le Président de la Commission des assises 2003 et Maire de Gatineau (**Yves Ducharme**),

Madame la Présidente de l'Union des municipalités du Québec et Mairesse de Drummondville (**Francine Ruest Jutras**),

Mesdames les Mairesse et Messieurs les Maires,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Collègues de l'Assemblée nationale,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir, beaucoup d'enthousiasme et une bonne dose d'émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui. Pour moi, l'occasion est d'autant plus spéciale qu'il s'agit de ma première intervention publique en tant que ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. C'est à vrai dire la première en tant que ministre tout court!

Avec grand plaisir, dis-je, parce que ma première intervention s'adresse à vous : mairesses, maires et membres des conseils municipaux du Québec et qu'elle me fournit l'opportunité, comme tout premier geste de mon mandat, de saluer votre engagement, celui qui vous amène à répondre aux besoins quotidiens et fondamentaux des citoyens tout en formulant, portant et concrétisant votre vision d'avenir pour vos communautés.

Avec grand plaisir aussi, parce que cette invitation me donne l'occasion idéale de poser, d'ores et déjà, les bases de notre dialogue. Nous avons beaucoup de choses à nous dire et je sais vos attentes nombreuses! Par ailleurs, je sais que je pourrai compter sur votre collaboration, sur celle de l'Union des municipalités du Québec et sur celle de votre présidente, madame Francine Ruest Jutras, et je vous en remercie.

La capacité de votre présidente et des membres de son conseil d'administration à bien

traduire les enjeux réels du monde municipal et à proposer des solutions concrètes seront pour moi un outil précieux et certainement un canal de communication essentiel à la réalisation de nos objectifs.

Vous avez entendu le premier ministre lors de la cérémonie d'assermentation. Je le cite : « On va travailler en partenariat avec les élus municipaux. » C'est dans la perspective de ce dialogue constructif que j'ai accepté avec enthousiasme et confiance le mandat que m'a confié monsieur Charest.

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous finalement, parce que je peux, dès maintenant, partager avec vous ma vision de l'avenir d'un Québec municipal encore plus autonome, performant et démocratique. Ce que nous allons entreprendre ensemble, c'est un grand exercice de renouvellement et de modernisation de la politique de proximité. À terme, nous assisterons à l'émergence d'un nouveau monde municipal où le statut des municipalités et la relation entre Québec et les municipalités seront modernisés.

À mon sens, voilà d'ailleurs le passage obligé sur le chemin de la décentralisation.

Sur cette route, cinq grands principes nous accompagneront : premièrement, le respect des citoyens; deuxièmement, le respect de l'identité locale; troisièmement, l'autonomie du monde municipal; quatrièmement, une fiscalité juste, équitable et adaptée aux besoins; cinquièmement, des structures simplifiées et centrées sur le service aux citoyens.

Avec ces principes, nous nous engageons maintenant sur la voie de la décentralisation. Pourquoi ?

D'abord en raison d'un constat incontournable : le gouvernement québécois, les municipalités, les MRC, les commissions scolaires, les collèges, les universités, les hôpitaux, les CLSC, les régies régionales, les CRD et les CLD absorbent plus du quart de la production collective. Si justifiables que puissent être les initiatives de l'état québécois, elles ne sauraient faire oublier que ses coûts de fonctionnement sont très élevés et que notre fardeau fiscal est le plus lourd en Amérique du Nord. Toutes nos actions doivent tendre vers de meilleurs services aux citoyens, mieux adaptés et au meilleur coût.

Il existe au Québec un fort consensus en ce qui concerne le fardeau fiscal global des contribuables : il doit diminuer. Le nouveau gouvernement du Québec partage cette perception. Il visera donc à réduire le fardeau fiscal afin de créer un contexte plus propice à la création de richesses.

L'état québécois doit réviser ses manières de faire, réduire ses coûts, faire plus confiance à la liberté et à l'esprit d'initiative des citoyens et des communautés locales.

Si on laisse plus de place aux initiatives locales, on multipliera les idées créatrices. Si on laisse plus de place aux initiatives locales, on permettra l'émergence des meilleures pratiques. Si on laisse plus de place aux initiatives locales, on obtiendra de meilleurs résultats.

Pour recevoir cette décentralisation, il existe une multitude d'acteurs et d'instances. Nous faisons le choix prioritaire des élus locaux. Et ce sera à eux, regroupés « régionalement », de revoir les structures de développement de leur région respective. Et il n'y aura pas de mur à mur.

Pour l'avenir, les structures ne doivent pas être érigées en dogmes. Nos choix et nos actions doivent avoir pour guide ultime le service aux citoyens.

Pour réussir une véritable décentralisation, l'élément essentiel à cultiver est celui de la confiance.

Les dirigeants des villes et des municipalités tiennent leur mandat de la population. Les villes et municipalités sont en conséquence des institutions politiques de premier plan qui rendent des comptes sur une base quotidienne. Ce ne sont pas de simples succursales ou relais administratifs du gouvernement, ni non plus de simples créatures de l'état, condamnées à demeurer ce qu'elles étaient au moment de leur création.

Les municipalités ne doivent plus être des créatures, comme en 1867, mais plutôt des partenaires. Une fois ce nouveau statut de partenaires bien compris, une fois la

confiance installée, nous serons en mesure d'amorcer une toute nouvelle approche. Celle-ci s'incarnera dans une nouvelle relation entre Québec et les municipalités. Inspiré par la confiance et s'appuyant sur l'autonomie municipale, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pourra passer d'un mode de surveillant à un mode de répondant.

Notre choix de la décentralisation, qui s'appuie sur une vision renouvelée du statut des municipalités et sur une nouvelle relation entre Québec et les municipalités, nous amène à proposer un plan d'action dont les axes principaux sont une législation plus souple avec une plus grande liberté d'action pour les municipalités, une diversification des sources de revenus et le renouvellement des infrastructures.

Vous avez fait de l'autonomie municipale le sujet de votre congrès. Nous sommes sur la même longueur d'onde. J'entrevois un débat d'idées fructueux qui nous ouvrira des pistes intéressantes à suivre. Je serai à l'écoute du monde municipal. Ensemble, nous ferons évoluer le cadre légal et réglementaire pour qu'il soutienne à la fois l'autonomie, la démocratie et l'efficacité.

Nous ferons des municipalités de véritables acteurs du développement économique et social au Québec en déléguant les responsabilités et les ressources financières en faveur des municipalités locales, en leur confiant un véritable pouvoir de décision et plus de liberté dans l'ordre des moyens, accompagnée d'une simplification des structures d'intervention.

Nous nous concentrerons aussi sur la modernisation des échanges et des relations d'affaires entre le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et les municipalités. À titre d'exemples, je pense ici à des projets prometteurs comme le développement des transactions en ligne entre le gouvernement et les villes, et l'implantation des indicateurs municipaux de gestion.

En matière de relations du travail, nous assurerons aux municipalités une plus grande autonomie, en modifiant notamment l'article 45 du Code du travail afin de permettre aux municipalités de recourir davantage à la sous-traitance.

Je sais combien la question du financement municipal vous préoccupe, comme l'atteste le programme de vos assises. J'aimerais donc profiter de notre rencontre aujourd'hui

pour établir certaines bases des discussions à venir.

Vos préoccupations, en matière de financement municipal, sont en partie liées au problème de la remise à niveau des infrastructures. Votre association a estimé à trois milliards de dollars l'argent qu'il faudrait injecter au cours des quatre prochaines années en sus des investissements déjà annoncés, uniquement pour la remise à niveau des infrastructures municipales d'aqueduc, d'égouts et de transport.

La Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec estime que les besoins sont de l'ordre de plus d'un milliard de dollars par année pendant 15 ans, juste pour la mise à niveau des voies publiques et des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Nous avons donc un défi de taille à relever : le défi de repenser la gestion des infrastructures.

Pour combler les besoins, il nous faut de l'argent, des ressources humaines et matérielles, et des méthodes productives. Quel que soit le scénario envisagé, il nous faudra être créatifs et innover.

Je préconise l'engagement immédiat de toutes les parties, fédérale, provinciale, municipales et privées, pour trouver des solutions.

Si nous voulons affronter le défi du renouvellement des infrastructures, tous les partenaires, c'est-à-dire le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, vous, les municipalités, ainsi que les partenaires privés, devront convenir d'un plan d'action et d'un cadre de partage des investissements en vue de leur renouvellement durable.

Pour sa part, le secteur municipal est appelé à relever le défi d'une gestion renouvelée des infrastructures; ce qui signifie que les municipalités doivent investir en continu dans un programme d'inventaire et de diagnostic de l'état de leurs infrastructures, de manière à planifier dans le temps leurs interventions et leurs investissements en fonction de priorités bien établies.

Cette question m'amène inévitablement à aborder la question de la fiscalité. Nous connaissons bien les requêtes que vous formulez à cet égard : que vous souhaitez relancer les discussions pour la conclusion d'un nouveau pacte fiscal et vous souhaitez une diversification des sources de revenus. D'ailleurs nous avons déjà annoncé clairement notre ouverture à un nouveau partage. Nous considérons, entre autres, trois pistes de réflexion, à savoir :

- le partage d'une partie des recettes de la TVQ;
- un partage plus équitable des redevances sur les ressources naturelles;
- le transfert de ressources financières liées aux responsabilités déléguées.

De plus, soyez assurés que nous serons attentifs aux résultats qui émergeront de l'étude sur la fiscalité que votre union a confiée au Conference Board et que nous sommes intéressés à examiner avec vous les diverses options qui s'offrent à nous dans le respect des équilibres financiers de tous les partenaires.

En ce qui concerne le cadre plus général du financement des municipalités, comme je l'ai mentionné précédemment, nous choisissons la voie de la décentralisation qui nous permettra à tous de réaliser des gains en efficience. Pour y arriver, nous serons à l'écoute des municipalités et prêts à étudier toute proposition qui permettrait de réaliser des économies au bénéfice du contribuable québécois tout en respectant trois critères fondamentaux : l'amélioration des services aux citoyennes et aux citoyens, la transparence et la réduction des structures.

Mon ambition ultime, c'est qu'au lendemain du rendez-vous électoral municipal de novembre 2005, tout soit en place pour donner naissance à une nouvelle génération de municipalités. Cette date, vous le savez, sera un temps fort de la démocratie locale puisque les citoyennes et les citoyens de toutes les municipalités du Québec auront, en même temps, à choisir leurs représentantes et leurs représentants.

Vous le comprendrez, mon plan de match envisage l'avenir. Dans l'immédiat, certaines actions seront entreprises pour améliorer la démocratie municipale et rechercher l'adhésion des citoyens à certains regroupements. Les principes qui nous accompagnent en cette matière sont les mêmes que ceux qui nous guident à l'égard de l'émergence d'un nouveau monde municipal, c'est-à-dire les principes de respect des citoyens, de respect de l'identité locale, d'autonomie du monde municipal, de fiscalité

juste, équitable et adaptée aux besoins, et de structures simplifiées et centrées sur le service aux citoyens.

Nous l'avons dit et répété, nous avons un préjugé favorable envers les nouvelles villes. Maintenant, pour favoriser leur succès, nous souhaitons que la démocratie puisse s'exprimer pleinement.

On ne bâtira pas une grande ville démocratique par la force, car le succès d'une ville repose sur un sentiment d'appartenance qui ne s'impose pas, mais se cultive.

Comme l'indiquait le premier ministre, nous entendons déposer devant l'Assemblée nationale, dès ce printemps, un projet de loi sur la démocratie municipale.

La réussite des nouvelles villes, mais aussi de toutes les municipalités, passe par la recherche de l'adhésion volontaire du plus grand nombre de citoyennes et de citoyens.

Notre gouvernement est acquis à la discussion publique des enjeux, à la transparence de la gestion publique, au droit des citoyens quant au choix des institutions politiques auxquelles ils confient la gestion des ressources, des biens et des services collectifs.

Pour que la démocratie porte tous ses fruits, l'appartenance à la communauté doit concorder avec l'autorité de la communauté.

Donner un nouvel élan à la démocratie municipale, c'est donner un nouvel élan à la politique de proximité et à ceux qui la font tous les jours.

Le nouveau gouvernement entend donc, au cours des mois qui viennent entretenir un dialogue constant et créatif avec les élus des villes nouvelles sur les choix qui permettront le mieux d'assurer la démocratie locale, d'atteindre l'efficience administrative au service des citoyens, et de garantir l'équité fiscale et le dynamisme économique local et régional.

Nous établirons, par législation, un cadre à la fois démocratique et efficace, à l'intérieur duquel les citoyennes et les citoyens auront la possibilité de se prononcer. Je vous annonce à l'avance que ce sera un processus sérieux et utile.

S'appuyant sur le test démocratique du 14 avril dernier, le gouvernement entrevoit son rôle à cet égard comme celui d'un partenaire.

Les élus des villes nouvelles ont eux aussi passé le test démocratique, ils sont donc nos principaux partenaires dans la réussite des nouvelles villes.

Concernés au premier chef par la volonté de leurs citoyens, les élus des nouvelles villes seront des partenaires dans la recherche de l'adhésion volontaire des citoyennes et des citoyens. Ainsi, toutes les propositions de « réingénierie » qui iront dans cette direction seront considérées avec la plus grande attention par notre gouvernement.

En conclusion, je vous souhaite, tout au long de ce congrès, de réaliser des travaux et des échanges fructueux. Le fruit de ces délibérations et échanges seront des plus utiles et éclairants au cours de l'année qui vient et je vous souhaite qu'ensemble nous puissions, à l'image du thème de votre congrès, *Bâtir nos municipalités... Construire leur autonomie*, et ainsi voir émerger un nouveau monde municipal.

Je vous remercie.

Dernière mise à jour : 08/09/2004

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)

[Politique de confidentialité](#)